

Point d'un conseiller – Conseil communal du 26Mai21 – McDonald's

Il y a quelques jours, deux quotidiens ont publié un article intitulé : à Rixensart, « *McDonald's contre-attaque* ». Ils précisent que cette société a décidé d'introduire un recours contre l'avis négatif de la commune !

En effet, par la presse, nous apprenons que d'une part la commune a remis un (second) avis négatif pour ce projet et d'autre part, que McDonald's « *avait obtenu tous les feux verts nécessaires des instances concernées. Comme celui de la DG01 pour la mobilité (Direction des routes et des bâtiments de la Région wallonne) ou même du service Mobilité de la commune de Rixensart, ce qui est un peu cocasse* ».

Par ailleurs, il est surprenant de lire dans le même article, que LNG Associates - société chargée de concevoir le projet – et l'échevin de l'urbanisme partagent exactement le même avis sur ce dossier et dans les mêmes termes.

- LNG Associates « *estime toujours que le projet tel qu'on l'a présenté est un bon projet et sensé au niveau de sa localisation* ». et de son côté,
- L'échevin de l'Urbanisme « *comprend qu'un recours soit introduit car le dossier est un bon dossier selon l'affectation de la zone il a bien été étudié...* » et de conclure en précisant que la commune « *restera sur ses positions* ».

Mes questions :

1. Dans le but de rester proche des citoyens, ne pensez-vous pas que ce dossier, auquel les Rixensartois portent un intérêt majeur, mériterait de faire l'objet d'une communication officielle plutôt que d'obtenir l'information par la presse ?
2. Comment expliquez-vous qu'un service de l'administration communale (service Mobilité) émette un avis qui ne semble pas être en concordance avec celui des autorités politiques communales ?
3. On constate que la DG01 a émis un avis favorable pour ce dossier. On apprend que le Sv Mobilité semble également s'être exprimé en faveur de ce projet. On peut également lire que l'échevin de l'Urbanisme a déclaré à la presse qu'il s'agit « *d'un un bon dossier selon l'affectation de la zone* » et rejoint en cela, mot pour mot, la conclusion de McDonald's.
4. Pourriez-vous après avoir entendu toutes ces déclarations (dont certaines n'étaient à notre avis peut-être pas nécessaires car elles déforcent la commune), nous faire connaître l'argumentation communale avancée pour contrer ce projet ?

Etienne Dubuisson
Conseiller communal – Chef de groupe
PROXIMITÉ